

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

**MÉMOIRE POUR LE PROJET ÉOLIEN DE ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
PAR JEAN-FRANÇOIS BOIRE**

Je m'appelle Jean-François Boire, je suis agriculteur à St-Cyprien-de-Napierville. J'y est toujours vécu et j'ai fondé ma famille. Je suis la quatrième génération sur une ferme de grandes cultures. J'ai été conseiller municipal de 2009 à 2013. Il y a deux éoliennes de prévues, le poste de transfert d'énergie, ainsi que le mat météo sur les terres que nous possédons mon frère et moi .

Les éoliennes seraient sur mes terres derrière la maison à une distance minimale de 750 mètres , ce qui est conforme à la réglementation municipale et au règlement de la MRC (Règlement URB-141, qui fut voté à l'unanimité par tous les maires et mairesses de la MRC des Jardins-de-Napierville). Cela n'influencerait aucunement notre qualité de vie puisque, que ce n'est qu'un petit projet de huit éoliennes pour toute la superficie de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Ce projet apporterait des revenus ainsi qu'une stabilité financière à notre entreprise puisqu'il s'agit de revenus fixes. J'aurais la possibilité de faire l'entretien des chemins en hiver ce qui m'apporterait des revenus supplémentaires. Ce qui assurerait la pérennité de l'entreprise familiale et permettrait sûrement à mes enfants de prendre la relève pour une cinquième génération d'agriculteurs. Le projet apporterait aussi 100 000,00 \$ par année à la municipalité, ce qui pourrait servir à construire de nouvelles infrastructures dont tous les citoyens bénéficieraient, et ce, sans comporter de coûts.

Ce petit projet utiliserait les chemins déjà existants qui seraient mis en gravier au lieu de la terre, ce qui permettra une circulation plus rapide et efficace de la machinerie agricole. Le projet sera branché directement sur le réseau existant de 550 volts, qui sera rallongé jusqu'à ma ferme. Ce qui me permettra de pouvoir m'y brancher et améliorer mon plan de séchage des récoltes.

De plus l'emplacement des éoliennes a été choisi de façon stratégique, ce qui minimisera la perte d'espace à récolter : 0,46 hectare sur un rendement moyen de la région, soit 10 tonnes et demie de l'hectare, 4,83 tonnes de maïs sur une production moyenne du Québec qui est de 3 500 000 tonnes (source Claude Dubuc, Agent de commercialisation de grains COOP Uniforce Napierville). Je ne crois vraiment pas que cela affectera le garde-manger du Québec.

Pétition versus faits relatifs au projet de Saint-Cyprien

Il est tout à fait déplorable que ce si beau projet se fasse salir par des absurdités lancées à tort et à travers par une trentaine d'opposants envieux. Je crois qu'il est important de rétablir les faits relatifs au projet de St-Cyprien-de-Napierville, plutôt que de fonder une opinion sur des ouï-dire. La pétition qui circulait faisait la promotion de quelques informations qui ne représentent pas la réalité du projet.

Premièrement, les plaignants crient haut et fort que les surplus d'électricité nous coûtent 1,2 milliard par année. Les surplus d'électricité relèvent du système de planification de la demande d'Hydro-Québec et non pas directement de la production d'énergie éolienne. De plus, cette planification de la demande fait en sorte que plusieurs filières de production ont été mobilisées pour répondre à la prévision de la demande faite par Hydro-Québec. Tout ajout à la production d'électricité pour répondre à un besoin prévu entraîne un coût marginal. Le coût marginal de l'énergie éolienne est comparable au coût marginal des nouveaux complexes hydroélectriques.

Deuxièmement, on souligne dans cette pétition l'inutilité de la filière éolienne qui serait la principale cause de déficit. Cette dernière est utile à la société, et ce à plusieurs titres : elle a créé plus de 5000 emplois au Québec; elle génère des revenus importants pour le gouvernement du Québec (88 millions de dollars par année) via les taxes et impôts liés à ces emplois et aux retombées directes et indirectes des 5 milliards de dollars investis au Québec via les projets éoliens (source: TechnoCentre Éolien). Elle pourrait permettre au Québec de valoriser les crédits carbone associés dans le contexte des bourses du carbone. Elle positionne l'industrie québécoise sur les marchés inter-provinciaux et internationaux (la majorité des entreprises actives dans l'industrie éolienne travaillent également sur des projets à l'extérieur du Québec).

De plus, je ne vois pas en quoi la vie démocratique municipale n'a de lien avec le projet éolien même si les manifestants considèrent que l'élection du présent conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville n'est pas une approbation des citoyens pour ce projet.

Ils soulèvent l'enrichissement de quelques individus au détriment de la perte de valeur des propriétés des autres.... Sachez que le projet éolien local prévoit des retombées considérables (100 000 \$ par année) ce qui dépasse les montants versés pour des projets éoliens récents (5000 MW installées)(Source Cartier Énergie donne en moyenne 975,00\$ du MW). Une enveloppe de 390 000 \$ pour un projet à caractère régional est également prévue par le promoteur du projet.

En outre, concernant les craintes de nuisances, l'expérience québécoise semble démontrer qu'elles sont injustifiées. De nombreux parcs éoliens sont en opération au Québec depuis plus de 10 ans et les proportions de la population qui perçoivent des nuisances sont minimales lorsque les parcs éoliens sont développés en suivant les critères, les normes et les bonnes pratiques dans le domaine (Source: Madame Maude Durand , représentante du Ministère de l'environnement).

En ce qui a trait aux appréhensions sur les pertes de valeurs immobilières, plusieurs études ont démontré que la présence d'éoliennes n'engendre pas d'impact significatif à la hausse ou à la baisse sur la valeur des propriétés (notamment une étude faite aux États-Unis où ont été analysées plus de 50 000 transactions de propriétés) (Source: Études Hoen, Lang et Opaluch). Les municipalités du parc éolien de la Montérégie ont d'ailleurs connues des hausses des valeurs des propriétés similaires aux municipalités de la région qui n'ont pas d'éoliennes sur leur territoire.

Les opposants considèrent que le projet éolien de Saint-Cyprien installerait des machines industrielles géantes de 150 mètres (492 pieds) sur nos meilleures terres agricoles à

proximité de nos domiciles et des municipalités limitrophes. L'impact du projet de Saint-Cyprien-de-Napierville sur l'agriculture est très réduit : on prévoit l'utilisation de chemins déjà existants en phase d'opération, c'est moins d'un hectare au total qui sera soustrait à l'agriculture. L'empreinte du parc éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville sur le territoire agricole est inférieure à celle de tous les autres parcs au Québec. Les distances séparatrices entre les éoliennes et les habitations respectent la réglementation en vigueur sur le territoire d'implantation du projet, ainsi que les éoliennes seront localisées à plus de 750 mètres des habitations, ce qui correspond aux meilleures pratiques de l'industrie.

Un autre des énoncés de cette sollicitation est le non-respect du projet envers plusieurs des 16 principes de la Loi sur le Développement durable, dont l'acceptabilité sociale. Le projet a été développé en suivant les 16 principes sans équivoque. L'acceptabilité sociale est tout aussi importante pour EDK, même s'il ne s'agit pas d'un des principes à proprement parler. En outre, l'acceptabilité a fait l'objet d'une réflexion approfondie qui a mené à une approche spécifique et à des actions concrètes. EDK considère que tous ont droit à leur opinion. Dans les rencontres de porte-à-porte, EDK a rencontré une diversité d'opinions quant au projet.

Même si Pierre Arcand et Nathalie Normandeau, ministre et ex-ministre libéral ont déclaré que le principe de l'acceptabilité sociale est fondamental, ce mot ne veut pas dire unanimité. L'important comme promoteur pour favoriser ce principe, c'est de rendre l'information accessible au public, d'assurer que les citoyens puissent communiquer facilement avec eux (bureau de projet local), de faire en sorte de comprendre les préoccupations (comité consultatif, porte-à-porte) ainsi de pouvoir améliorer le projet en tenant compte des préoccupations des citoyens.

Soulignons aussi qu'il n'y a pas de problématique de raccordement; le projet se raccorde directement au réseau de distribution existant. Aucun pylône et aucune ligne additionnelle ne seront construits.

Selon leurs dires, il a été clairement démontré en 2011 à St-Valentin qu'un projet éolien est inacceptable pour notre région. Et bien, mentionnons que le projet de cette municipalité est très différent du nôtre. Il fut le seul projet autochtone choisi dans l'appel d'offres, c'est un projet de taille réduite (seulement 8 éoliennes), il ne nécessite pas de construire une ligne de transport d'électricité, les contributions volontaires à verser à la municipalité de St-Cyprien sont plus importantes, en proportion, que celles prévues à Saint-Valentin et notre projet ne rencontre pas d'enjeux environnementaux.

Comme on le dit souvent, il y a deux côtés à une médaille. Si les citoyens signataires de la pétition avaient été bien informés, auraient-ils vraiment apposé leur signature sur ce bout de papier mensonger?

Parlons ensuite de l'ancien conseil municipal composé du maire Tremblay et de ses compères qui ont fait de l'intimidation auprès de KSE et de Sergio Pavone en le menaçant verbalement lorsque le promoteur voulait faire une réunion d'information au club de golf le 27 octobre 2010. Faits qui ont été avoués par Monsieur Tremblay lors du procès de la municipalité dans le dossier des éoliennes. En conséquence, cette réunion fut

annulée par le promoteur. Ce conseil municipal a tenté à deux reprises de changer la réglementation pour empêcher les éoliennes dans la zone A126, et ce, en voulant modifier le règlement numéro 128 sur les éoliennes. Cette tentative fut contestée par les citoyens de la zone A-126 : 17 contre le changement du règlement sur une possibilité de 22. Ensuite il y a eu le règlement numéro 343 sur les éoliennes modifiant le règlement de zonage 141 qui a été refusé à 17 contre le changement sur une possibilité 23 votes (voir annexes).

De plus, il y a eu un épisode de racisme fait par les opposants (une foule faisant des bruits de guerres indiennes) lors d'une réunion où KSE rencontrait le conseil municipal. Le 5 juin 2014, le promoteur fit une réunion d'information dans la Grande Ligne du Rang Double située dans l'air du projet, pour les citoyens désirant s'informer. Au lieu de venir chercher l'information, ils préféraient manifester. Plusieurs autos patrouilles étaient sur les lieux, ce qui a sûrement intimidé plusieurs citoyens désirant venir chercher des réponses à leurs questions.

On ne peut que sentir la mauvaise foi de leur part. De plus, lors de la réunion du BAPE, le 31 mars 2015, les opposants ont clamé qu'ils étaient même prêts à produire des mémoires à tout vents pour ceux qui se prêterait au jeu en plus de poster l'offre aux citoyens quelques jours plus tard.

Qui n'a pas entendu ce pseudo slogan : Protégez NOS terres!!! J'aimerais bien savoir de quelles terres il s'agit, car c'est nous les agriculteurs du projet qui possédons ces fameuses terres et ce depuis des générations.

En conclusion, j'ai pleine confiance au promoteur, car les démarches se sont faites dans la transparence et le respect. Les relations avec ce dernier sont bonnes. Il serait bien dommage que ce projet n'est pas lieu car, il respecte lois et règlements en vigueur, notamment les réglementations municipales dans la zone A-126 où se situe l'aire du projet et dont, rappelons-le, ont été votées majoritairement à deux reprises. Toute l'information sérieuse et les études que j'ai pu lire sur le sujet ont pu me rassurer, je crois fermement que le projet sera bénéfique pour la municipalité et nos travailleurs locaux, ainsi que pour notre relève agricole, tout en respectant notre milieu de vie.



Jean-François Boire

Fin du document

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité
Saint-Cyprien-de-Napierville

Je, Nancy Trottler
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution 328
Numéro

ayant pour titre : Règlement no. 328 sur les éoliennes modifiant le règlement de zonage numéro 141

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 22
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 11
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 17
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution 328
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Cyprien-de-Napierville ce 10 avril 2011 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature [Signature]
Greffier ou secrétaire-trésorier

[Signature]
2011 04 10
année mois jour
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

SR-1.2 (10-10)
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 555 et 556

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 18/08/2011

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité
Saint-Cyprien-de-Napierville

Je, Nancy Trottier
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

343
Numéro

ayant pour titre : Règlement résiduel no. 343 sur les éollennes modifiant le règlement de zonage no. 141
pour la zone A-126

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

23
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

12
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

17
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

343
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Cyprien-de-Napierville ce 25 mai 2011 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2011 05 25
année mois jour

SR-1.2 (10-10)
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 555 et 556

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 18/08/2011